



Paris, le 15 octobre 2011

Rapport de la Cour des Comptes 2011

Comptes et mécomptes de la Cour Ou comment s'y retrouver dans les recommandations de nos Tutelles ?

Le dernier rapport public de la cour des comptes consacré à la sécurité sociale ne peut manquer de faire réagir. D'autant qu'il s'ajoute à d'autres rapports publics aussi peu réjouissants ! Sans mésestimer les nombreuses données chiffrées étayant les différents rapports sur lesquels s'appuie la cour des comptes (cf rapport IGAS 2010), les conclusions de la cour interpellent les personnels d'une institution pourtant en constante adaptation.

Ce ne sont pas tant les constats portant sur la gestion de notre secteur qui gênent (certains d'entre eux plaident aussi en faveur de notre Institution) que les projections proposées tant sur le plan budgétaire qu'en matière d'effectifs et de moyens.

Les évaluations faites en termes d'effectif ne manquent d'inquiéter: Reprenant les chiffrages de l'IGAS (Bilan de la COG 2006-2009 CNAMTS/ Etat), une baisse des effectifs de la branche maladie entre 6.000 (hypothèse basse) et 12.000 postes serait possible !

Alors même que les effectifs du secteur production de cette branche se sont repliés de 6 000 unités en 4 ans (de 2005 à 2009) – dépassant les objectifs assignés dans la précédente COG – les caisses primaires connaîtraient une saignée deux fois plus forte et leurs moyens consacrés à l'activité de production divisés par deux entre 2005 et une telle échéance ! C'est assurément surévaluer les gains de productivité à attendre de l'augmentation de la télétransmission d'autant que le taux de télétransmission est d'ores et déjà supérieur à 86%. Mettre l'accent sur la gestion du risque n'appelle t il pas un renforcement des moyens qui est encore loin d'être flagrant ? La baisse des effectifs des praticiens conseils ces dernières années n'est pas le meilleur signal d'une volonté politique en la matière.

Par contre, la démonstration de nos Tutelles passe sous silence les besoins que nécessitent l'automatisation et la dématérialisation des activités de saisie : la complexité des réglementations de la sécurité sociale (entre autres évolutions récentes : le parcours de santé, la réforme des retraites, la politique familiale, les évolutions dans le recouvrement) et le suivi des comportements - chasse au gaspillage et lutte contre la fraude - impliquent un renforcement sérieux et pas homéopathique des activités de pilotage, de suivi et de contrôle, ainsi que de véritables moyens techniques réellement opérationnels et non supposés tels....

La réduction des effectifs ne doit pas être une fin en soi. Elle s'avère même contreproductive si elle se traduit par un recours accru et désordonné à des solutions palliatives (intérim, sous-traitance), des formules onéreuses tant sur le plan budgétaire que social et humain quand elles prennent trop d'ampleur. C'est le cas dans de trop nombreux secteurs des diverses Branches (le secteur informatique de la branche maladie, le recouvrement et l'ISU...).

Soulignons aussi que les redéploiements d'activité, pour être compris et acceptés, appellent impérativement des mesures d'accompagnement, comme le souligne bien au demeurant la cour des comptes, donc de la concertation et de la négociation sociale. Une dimension qui fait clairement défaut sur des chantiers aussi majeurs et stratégiques que la réorganisation du système d'information de la branche maladie ou la question du patrimoine immobilier, la réorganisation des réseaux, les évolutions des métiers....

Pour sa part la CFTC attend de la fédération employeur une offre claire et concrète, sur le terrain de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences vu l'ampleur des mouvements qui affectent les effectifs de notre institution qu'il s'agisse des départs à la retraite (supérieurs à 40.000 depuis 2000), les remplacements opérés ainsi que les redéploiements effectués ou à venir (évolutions des emplois) et qui s'inscrivent pour partie dans des dispositifs d'accompagnement social à bâtir.

L'institution s'est dotée d'un formidable outil le baromètre social institutionnel (B.S.I.) qui permet de constater que bon nombre de salariés de l'institution sont fiers de travailler en son sein mais que très vite (moins de 5 ans) ce constat se détériore aux motifs les plus divers (marge d'initiative, nature et contenu du travail, organisation du travail de l'équipe, ambiance du travail, charge de travail, rémunération, évolution professionnelle).

Laisser croire par ailleurs que **le Régime général serait en mesure de « réduire de 10% ses coûts de gestion »** sur la durée des COG en cours et de celles qui leur succéderont » nous apparaît surréaliste : alors que l'année 2010 a enregistré tout à la fois une diminution (record) de ses effectifs (-2.675 ETP) en même temps qu'une baisse de 15 Millions d'euros, l'objectif assigné par la cour des comptes qui porterait sur 600 à 700 Millions en devient « stratosphérique ». Surtout si on le rapporte aux plans d'économies de l'état qui porte sur les 2.700.000 agents de la fonction publique nationale, un plan qui porte en 2012 sur 480 Millions d'euros.

Mais, sans doute s'agit-il d'une mauvaise lecture des chiffres. Ne lit on pas par ailleurs – tant l'effervescence de rapports contribue à déboussoler les esprits les plus mesurés – qu'il faut accélérer les ventes dans le secteur de l'immobilier public ? Une piste pas si farfelue si l'on s'en tient au texte même de la dernière COG de la branche maladie qui prévoit explicitement une réduction de 200.000 m².

Pour autant, aucune réelle concertation ni même le plus petit débat de fond sur ce point qui n'est pas un point de détail, si l'on en revient à la question précédente de la réduction de nos moyens.

Si le terme de rigueur a été longtemps banni des discours officiels et encore plus celui d'austérité, nous pensons pour notre part qu'il est temps de regarder les choses en face : à chacun ses responsabilités et celle des dirigeants est quand même d'éclairer les partenaires sociaux sur le chemin à emprunter et sur les moyens à mettre en œuvre à cette fin avant d'engager une négociation conforme à la démocratie sociale dont se revendique la CFTC !

Pour la CFTC, les salariés de l'institution ne sont pas les responsables directs des déficits de la sécurité sociale. Ils sont au même titre qu'une très grande partie de la population, concernés par les efforts à accomplir en qualité de citoyen via l'impôt, en qualité de malade au travers des déremboursements, en qualité d'actif via les cotisations mais aussi **EN PLUS EN QUALITE DE SALARIE** de l'institution au regard des COG qui contraignent les salaires et multiplient les suppressions de postes.

Le rapport de la cour des comptes, au-delà des constats, envisage des pistes d'évolution assez négatives pour le personnel de l'institution, toujours plus d'efforts avec moins de salariés.

Il est parallèlement intéressant de lire que la même cour des comptes a constaté que l'Elysée avait fait installer dans l'Airbus A330 d'occasion servant aux déplacements du chef de l'état des aménagements surprenants et assez couteux :

2 Fours avec gril 75 243 euros

Rideaux occultant les hublots avec motorisation 310 245 euros

Frais d'études pour ces deux modifications 694 312 euros

Mais la cour des comptes s'est abstenue de toute proposition.

Pendant ce temps là les salariés de l'institution se sont vus, après le refus de la tutelle en 2010, rejeter la mirifique augmentation du ticket restaurant pour 2011, soit environ 0,02 euros par repas et par salarié !

Comme le disait Jean de la Fontaine « selon que vous naitrez petit ou grand de ce monde »

